

## POUVOIR

Association Courts Circuits la Cagnole

22 rue de Preuilly

89000 Auxerre

*Extrait de l'article 13 des statuts de l'association Courts Circuits la Cagnole*

*(Tout membre qui ne peut assister à l'Assemblée générale a la possibilité de se faire représenter par l'adhérent de son choix, en lui donnant un pouvoir dûment rempli et signé. Chaque présent ne peut être porteur que de deux pouvoirs maximum).*

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_

adhérent(e) N° \_\_\_\_\_

donne pouvoir pour me représenter aux assemblées générales extraordinaire et ordinaire de l'association Courts Circuits La Cagnole qui se tiendront successivement **le samedi 11 janvier 2020 à 15h30 à la Maison de quartier des Piedalloues**, en prenant part aux délibérations et aux votes prévus à l'ordre du jour, à

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

*(La personne désignée devra être adhérente de l'association, merci d'informer cette personne).*

N° de l'adhérent: \_\_\_\_\_ À \_\_\_\_\_

le \_\_\_\_\_ signature

*Si envoi courrier : votre pouvoir doit nous parvenir au 7 janvier 2020 au plus tard.*

*Si envoi par courriel : votre pouvoir doit nous parvenir au 11 janvier 2020 à 12h00 au plus tard.*